
Profitant de son Université d'Eté du Tango Argentin organisée à Paris, le Temps du Tango a proposé aux Présidents (ou son représentant) d'associations de Tango Argentin en France une réunion d'échanges sur les thématiques propres au Tango Argentin associatif. Il s'agissait de relancer un mouvement déjà initié à Toulouse il y a quelques années, avec pour objectif de se rencontrer régulièrement dans un lieu à chaque fois différent, pour joindre l'utile à l'agréable, l'association qui organise le fait au cours d'un événement Tango Argentin.

Sur plus de 100 associations invitées, une dizaine se sont manifestées.

1) Les intervenants : Présentation sommaire des associations

Toca Tango Liso : Nicole Bounaix, Brive La Gaillarde

Abasto Tango : Joël Delavroix, Geneviève Jean , Caen

Plaisir Tango : Geneviève Ruff et Pierre Canals Tolosa, Nancy

Tango émoi : Alain Bouvier et Nadine Demary, Rouen

Tango bleu 83 : Babette Eluau, Toulon- La Garde

Tangueros de Perpignan : Daniel Foiret

Le Huit Renversé, Carla Foris, banlieue de Lille

Le Temps du Tango, Marc Pianko, Francine Piget, Philippe Leygue

Au cours de ce premier tour de table, les problématiques suivantes sont citées :

- l'administratif est très lourd
- la SACEM :
- les lois et les règlements
- gestion des professeurs (la présence d'un professeur argentin est un plus)
- le challenge recette est très lourd : les associations ont des difficultés à payer les professeurs aux prix demandés
- gestion et prix des salles (difficulté à maîtriser l'agenda des salles prêtées par les mairies et prix élevés des salles privées)

2) Information sur le «Service 1901 » et sur FFBA (« Officiel des associations ») indiquée par Le Temps du Tango

Il existe un « Service 1901 » payant (abonnement) où il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les associations loi 1901. Contact : M. LAVILLE au tél 01 47 85 15 08 ou 06 60 43 36 23. Adresse : 5 rue Lavoisier 75008 Paris

Autre source : La FFBA (Fédération Française des Bénévoles Associatifs). Les adhérents de la FFBA bénéficient d'une réduction à la SACEM. Contact FFBA : 4 rue des Castors, 68200 Mulhouse. 08 92 350 325

La FFBA publie 4 fois dans l'année un bulletin d'informations « L'officiel des Associations »

Site association-gouv

3 / Comment rémunérer les artistes étrangers :

Toute personne travaillant sur le sol français doit être déclarée.

Obligation de faire une fiche de paye GUSO ou autre

Le GUSO exige un code APE (code employeur) donné par l'INSEE.

Le code APE 913 est en général donné aux associations

4/ Prix des prestations.

Les associations font valoir leurs expériences.

Lors des discussions avec les artistes il est conseillé de ne pas hésiter à NEGOCIER

Face aux villes ou offices du tourisme qui peuvent accepter des tarifs élevés, les associations non subventionnées doivent le faire savoir aux artistes, certains y ont été sensibles.

La qualité pédagogique de l'artiste peut influencer le prix accepté.

Une session longue permet de négocier le coût horaire des cours

Prix constatés :

Prix d'un cours net pour le couple de professeurs déclaré : 125 € à 150€

Un stage sans démo permet d'obtenir une baisse du prix . Les artistes préféreront faire une démonstration et accepter un montant plus bas, que faire un stage sans démo.

Charges : 60% de charges, 1000€ brut laisse 550€ net

Prix pratiqué pour les démonstrations : 400 € net pour le couple, 3 danses

Pour les cours : rémunération NETTE des professeurs constatée = au maximum 60% de la recette des cours.

Le Temps du Tango pratique les prix suivants pour ses cours :

12€ cours collectif de 1h30

100€ les 10 cours

330 € abonnement annuel de 40 cours

5/ Cours de Tango argentin

Les participants à la réunion pratiquent différentes formes de cours, selon les avantages pour l'association.

Désaccord des participants sur les cours donnés par des bénévoles, fonctionnement qui est opposé aux cours par intervenant extérieur et cours par intervenant extérieur en résidence

6/ Après plus de 2 heures d'échanges passionnés, l'idée de créer une fédération des associations de Tango Argentin s'impose d'elle-même.

Le Temps du Tango propose de diffuser un avant projet de statuts et propose que le bureau de la Fédération soit composé de manière paritaire .Il a été demandé aux associations de proposer des candidats

Il faut 2 ou 3 personnes pour déposer les statuts (Président, Secrétaire, Trésorier) : appel à volontaires.

Le conseil d'administration de chaque association aura le pouvoir de décider d'adhérer ou pas à la Fédération.